

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 02 juin 2026

Convocation du 26 mai 2026

N° 2026_06_002

Objet : Ressources Humaines – Tableau annuel d'avancement des grades 2026

Le 2 juin 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Orgnac-l'Aven, salle d'animation rurale, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON: Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Chantal CAPELLE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, , Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Yvette DARNoux, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Hervé OZIL, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Laurence HOTTE à Hervé OZIL, Robert GUERRAIRI à Franck CHABAUD, Delphine CHLIEH à Laurent UGHETTO, Béatrice MOREAU à Samy CHEMELLALI

Absente : Jocelyne CHARRON

Secrétaire de séance : René UGHETTO

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

Nadège ISSARTEL vice-présidente aux ressources humaines rappelle que le tableau annuel des avancements de grade propose les nominations suivantes dans le grade supérieur dans les cadres d'emploi suivants :

Catégorie C :

Adjoint Administratif Principal de 2nde classe : deux agents promouvables au titre de l'année 2026

Temps complet :

- Suppression de 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet
- Création de 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2nd classe à temps complet

Temps non complet :

- Suppression de 1 poste d'Adjoint administratif à temps non complet (15/35)
- Création de 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2nd classe à temps non complet (15/35)

Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe : quatre agents promouvables au titre de l'année 2026

- Suppression de 4 postes d'Adjoint administratif principal de 2nd classe à temps complet
- Création de 4 postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe : deux agents promouvables au titre de l'année 2026

- Suppression de 2 postes d'Adjoint d'animation principal de 2nd classe à temps complet
- Création de 2 postes d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet

Adjoint technique principal de 2nd classe : 1 agent promouvable au titre de l'année 2026

- Suppression de 1 poste d'Adjoint technique à temps complet
- Création de 1 poste d'Adjoint technique principal de 2nd classe à temps complet

Catégorie B :

Chef de service de police principal de 1^{ère} classe : un agent promouvable au titre de l'année 2026

SLO

- Suppression d'un poste de Chef de service de police principal de 2nde classe à temps complet
 - Création d'un poste de Chef de service de police principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Technicien principal de 2^{de} classe : un agent promouvable au titre de l'année 2026
- Suppression d'un poste de Technicien à temps complet
 - Création d'un poste de Technicien principal de 2nd classe à temps complet

Catégorie A :

Attaché Hors classe : un agent promouvable au titre de l'année 2026

- Suppression d'un poste de Directeur Territorial à temps complet
- Création d'un poste d'Attaché Hors Classe à temps complet

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu l'arrêté du 14/09/2021 portant établissement des lignes directrices de gestion

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06/07/2017 relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu le tableau des effectifs existant,

Le Conseil communautaire, après discussion et délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer :

- Un poste d'Adjoint Administratif classe, à temps complet
- Un poste d'Adjoint Administratif classe, à temps non complet (15/35)
- Quatre postes d'Adjoint Administratif Principal de 2nde classe, à temps complet
- Deux postes d'Adjoint d'Animation Principal de 2nde classe, à temps complet
- Un poste de Chef de service de police principal de 2nde classe à temps complet
- Un poste d'Adjoint Technique à temps complet
- Un poste de Technicien à temps complet
- Un poste de Directeur Territorial

Décide de créer :

- Un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2nde classe, à temps complet
- Un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2nde classe, à temps non complet (15/35)
- Quatre postes d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- Deux postes d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- Un poste de Chef de service de police principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste de Technicien principal de 2nd classe à temps complet
- Un poste d'Attaché hors classe à temps complet

Acte la modification du RIFSEEP

Dit que les postes peuvent être pourvus par des contractuels si nécessaire,

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

René UGHETTO

